



PRÉSENTATION AU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES
HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES
PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'HONORABLE MICHAEL KIRBY, PRÉSIDENT

COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA

LE 30 AVRIL 2009

Monsieur le président, membres du comité, c'est avec grand plaisir que je me présente devant vous aujourd'hui pour parler du travail de la Commission de la santé mentale du Canada. Ça me fait surtout plaisir d'avoir l'occasion de parler d'un sujet qui me tient vraiment à cœur – aider les personnes vivant avec des problèmes de maladie mentale et des troubles mentaux à mener une vie riche et productive. Afin de réaliser cet objectif, il faut améliorer les services et l'aide en matière de santé mentale au Canada, qui ont été négligés depuis trop longtemps par notre système de santé.

Plusieurs membres du personnel de haut niveau de la Commission m'accompagnent aujourd'hui. Ils m'aideront à répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le travail de la Commission.

Jayne Barker est directrice des politiques et de la recherche et responsable de nos projets de démonstration de recherche sur la santé mentale et les sans-abri. Elle est également responsable de la gestion de nos huit comités consultatifs.

Le D^r Howard Chodos est directeur de la stratégie en matière de santé mentale. Michael Pietrus est directeur de l'initiative de lutte contre la stigmatisation et la discrimination et directeur des communications.

Cette année, sept millions de Canadiens seront atteints d'une maladie mentale. Cela représente une personne sur cinq. Certains

experts estiment que ce chiffre s'élève même à une personne sur quatre. Il pourrait s'agir d'un collègue, d'un voisin ou d'un membre de votre famille.

Plusieurs des personnes derrière ces chiffres n'obtiendront pas d'aide. Cela peut être parce que les services ne sont pas disponibles, ou pire encore, parce que ces personnes ont trop honte ou trop peur de demander de l'aide en raison de la stigmatisation associée à la maladie mentale. La stigmatisation est un des principaux obstacles empêchant les personnes de demander un traitement. La stigmatisation et la discrimination sont très lourdes à porter pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. En fait, plusieurs de ces personnes nous disent que la stigmatisation dont ils sont l'objet de la part de leur famille, de leurs amis et de leurs collègues est pire que les effets de leur maladie mentale.

On estime que la maladie mentale coûte 33 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Cela représente environ la moitié du budget annuel de l'Ontario. Il y a plus de jours d'hospitalisation consacrés aux maladies mentales qu'au cancer et aux maladies du cœur mis ensemble.

L'incapacité causée par la maladie mentale représente entre quatre et douze pour cent des coûts salariaux au Canada. Les demandes d'indemnisation pour cause de maladie mentale, surtout pour la dépression, ont supplanté les maladies cardiovasculaires dans

la catégorie connaissant la croissance la plus rapide des coûts d'incapacité au pays.

Plus important encore, les personnes atteintes de maladie mentale ont le droit d'obtenir les services et le soutien dont elles ont besoin. Elles ont le droit d'être traitées avec la même dignité et le même respect que les personnes aux prises avec toute autre maladie.

La Commission de la santé mentale du Canada est le fruit des plus vastes consultations jamais réalisées au Canada en matière de santé mentale. Ces consultations ont servi de fondement au rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales. Ce rapport, que j'ai corédigé et qui a été publié en mai 2006, s'intitule « De l'ombre à la lumière ».

Ce rapport examinait la maladie mentale à la fois du point de vue du système de soins en santé mentale et de l'ensemble du système de santé au pays. Une des principales recommandations de ce rapport était la création de la Commission de la santé mentale du Canada. Moins d'un an après, le gouvernement fédéral fournissait le financement pour la Commission. Le conseil d'administration a tenu sa première réunion en septembre 2007, il y a seulement 20 mois.

La Commission de la santé mentale du Canada est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'attirer l'attention du pays tout entier sur les questions de santé mentale. Elle ne fournit pas de service, mais sert de catalyseur. La Commission est financée

par le gouvernement fédéral, mais fonctionne de manière indépendante du gouvernement. Elle a l'appui de toutes les provinces et des territoires, sauf le Québec.

La Commission a été chargée d'entreprendre quatre initiatives clés :

- créer une stratégie nationale en matière de santé mentale;
- organiser des projets pilotes de recherche sur la santé mentale et les sans-abri;
- élaborer une initiative de dix ans contre la stigmatisation et la discrimination;
- établir un centre d'échange de connaissances.

Parallèlement, la Commission compte huit comités consultatifs qui fournissent des recommandations au conseil administratif et appuient nos principales initiatives.

La Commission travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les intervenants pour élaborer une stratégie nationale en matière de santé mentale qui s'appuie sur la notion de l'« espoir » et du « rétablissement ».

Contrairement à ce que croient bien des gens au sujet de la maladie mentale, la vaste majorité des personnes qui souffrent de maladie mentale se rétablissent. Elles peuvent devenir des citoyens et des membres d'une famille tout à fait fonctionnels. Elles peuvent

mener une vie active et enrichissante dans les limites que leur impose leur maladie, tout comme les personnes qui souffrent d'asthme, de diabète et d'épilepsie.

Nous désirons offrir aux Canadiens atteints d'une maladie mentale de l'espoir et des solutions concrètes. Et nous le faisons de différentes façons.

En effet, nous avons élaboré le cadre d'une stratégie sur la santé mentale. La Commission a récemment terminé la rédaction du cadre provisoire de ce à quoi devrait ressembler un système de santé mentale au Canada transformé et mené de vastes consultations publiques partout au pays sur ce cadre. L'équipe de M. Chodos est allée dans treize villes au Canada et a rencontré une vaste gamme d'intervenants. Plus de 1 300 Canadiens ont aussi pris part à une consultation électronique qui s'est terminée il y a quelques semaines.

Le cadre examine l'éventail complet des programmes, des services de soutien et des politiques en matière de santé mentale en reconnaissant la réalité du fédéralisme canadien. Il tient compte du fait que la prestation de soins de santé publique est une responsabilité provinciale et territoriale et qu'une stratégie nationale doit s'adapter à cette réalité.

Le cadre s'appuie sur huit objectifs généraux.

1. Veiller à ce que tout le monde puisse espérer se rétablir.

2. Prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la santé mentale et le bien-être ainsi que pour prévenir les troubles mentaux et les maladies mentales.
3. Le système de santé mentale est fondé sur le principe de la sécurité culturelle et il répond aux besoins variés des Canadiens.
4. Reconnaître l'importance des familles dans la promotion du rétablissement et du mieux-être, et leurs besoins sont pris en compte.
5. S'assurer que les personnes, quel que soit leur âge, bénéficient d'un accès équitable à un ensemble de programmes, de services et de soutien adaptés et efficaces, qui est véritablement intégré et tient compte de leurs besoins.
6. Prendre des mesures éclairées par des données probantes appropriées, mesurer les résultats et faire progresser la recherche.
7. Veiller à ce que la discrimination contre les personnes qui vivent avec des troubles mentaux ou une maladie mentale soit éliminée et que la stigmatisation ne soit pas tolérée.
8. Lancer un vaste mouvement social qui fait passer les problèmes de santé mentale de l'ombre à la lumière **pour toujours**.

Nous réalisons une autre première... le plus grand projet de recherche de son genre dans le monde : une étude sur la santé mentale et l'itinérance.

Dans le budget de février 2008, le gouvernement fédéral a octroyé 110 millions de dollars sur cinq ans à la Commission

pour qu'elle réalise une série de projets de recherche. Nous sommes actuellement en train d'établir des sites de recherche dans cinq villes canadiennes (Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton). Dans chaque ville, nous nous concentrons sur un groupe distinct de sans-abri atteints d'une maladie mentale. Ainsi, à Winnipeg, le groupe cible est la population autochtone urbaine. À Vancouver, nous nous concentrerons sur les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de dépendances. Au total, 2 225 sans-abri souffrant d'une maladie mentale, dont 1 325 qui recevront des services de logement et de soutien, prendront part à l'étude. Les autres participants recevront les services réguliers offerts dans ces villes. Dans le cadre de cette initiative, nous utilisons le modèle de priorité au logement.

Notre troisième initiative, la campagne décennale de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, sera le plus grand déploiement d'efforts systématiques en vue de réduire la stigmatisation relative à la maladie mentale de l'histoire du Canada. Il s'agit d'une de nos tâches les plus ardues.

Il est très difficile de modifier les attitudes et les comportements des personnes. La stigmatisation constitue l'un des principaux obstacles qui empêchent les personnes

atteintes d'une maladie mentale de demander de l'aide qui leur permettrait de mener une vie productive et bien remplie.

Nous avons appris de l'expérience de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays qu'une campagne soutenue de plusieurs années peut modifier l'attitude du public.

Pour commencer, la Commission vise deux groupes dans la première phase du plan – les enfants et les adolescents et les fournisseurs de soins de santé.

Les enfants et les adolescents, parce que plus de 70 % des adultes atteints d'une maladie mentale ont vu leur maladie commencer avant leur 18^e anniversaire.

Les fournisseurs de soins de santé, parce que beaucoup de personnes atteintes d'une maladie mentale sentent qu'elles font l'objet d'un manque de respect et de discrimination de la part des travailleurs de la santé de première ligne.

La dernière initiative sur notre liste est la création du Centre d'échange des connaissances. La Commission mettra sur pied un site Web qui permettra aux utilisateurs de services de santé mentale, aux intervenants, aux chercheurs et aux scientifiques de partout au Canada d'échanger facilement leurs connaissances et des renseignements. La Commission étudie actuellement le contenu, les plateformes technologiques et la

question du financement durable. Comme vous pouvez le deviner, un projet de cette envergure peut être extrêmement coûteux.

Les huit comités consultatifs de la Commission travaillent sur 24 projets qui font partie intégrante des principales initiatives de la Commission. Ces projets vont de l'élaboration d'une vision pour la santé mentale des enfants et des jeunes à celle d'outils pour évaluer de quelle manière la loi influe actuellement sur les droits de la personne pour les gens aux prises avec un problème de santé mentale.

La pauvreté a un effet direct sur la vie des personnes souffrant de troubles mentaux.

Les maladies mentales ne font pas de discrimination. Elles affectent des personnes de tous âges et de tous horizons, riches et pauvres. Mais nous savons que leurs effets sur les Canadiens à faible revenu sont particulièrement graves.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes indique que plus le statut socioéconomique d'une personne est faible, plus le risque qu'elle souffre d'un trouble psychiatrique majeur est élevé.

La Commission de la santé mentale est résolue à respecter son mandat afin que tous les Canadiens atteints de

problèmes de santé mentale et de maladies mentales aient une meilleure qualité de vie. Pour que les maladies mentales passent de l'ombre à la lumière pour toujours, la Commission prévoit mettre sur pied un programme national désigné « Partenaires en santé mentale ». Ces partenaires créeront un mouvement social qui maintiendra l'attention du public sur la santé mentale. Ils donneront à tous les Canadiens l'occasion de prendre part à la discussion sur la santé mentale et d'appuyer ainsi leurs amis, leurs collègues et les membres de leur famille qui souffrent d'une maladie mentale.

À mesure que notre travail progresse, nous aurons besoin de l'appui de tous les Canadiens, et surtout de celui des parlementaires, pour faire en sorte que la santé mentale passe de l'ombre à la lumière pour toujours. Nous comptons sur l'appui de chacun d'entre vous.

Merci.